

**ARRETE**

Relatif à la désignation des médecins agréés pour le département de l'Essonne

**LA PREFETE DE L'ESSONNE**

- VU La loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU La loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU La loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU La loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU Le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 modifié relatif en particulier à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme ;
- VU Le décret n°87.602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 relatif en particulier à l'organisation des comités médicaux
- VU Le décret n°88.386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés maladies des agents de la fonction publique hospitalière
- VU Le décret du Président de la République du 27 août 2025 portant nomination de Madame Fabienne BALUSSOU, en qualité de Préfète de l'Essonne ;
- VU L'arrêté du 24 novembre 1999 autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et de la commission de réformes ;
- VU L'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 ;
- VU L'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 ;

- VU L'avis favorable émis par le conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Essonne en date du 20 mars 2026 ;
- VU L'avis favorable émis par le Syndicat des Médecins Libéraux de l'Essonne en date du 3 avril 2026

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : les médecins généralistes et spécialistes figurant dans la liste en annexe sont agréés pour le département de l'Essonne jusqu'au 10 avril 2029 ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

Article 3 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A EVRY COURCOURONNES, le 10/04/2026

La Préfète,



Fabienne BALUSSOU

## LISTE DES MEDECINS AGREES

QUALIFICATION	COMMUNE	NOM	PRENOM	ADRESSE EXERCICE PROFESSIONNELLE	TEL. PROFESSIONNEL	DATE FIN RENOUELEMENT AGREMENT
MEDECINE GENERALE	91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE	AIORDACHIOAIE	ALEXANDRU	79 RUE DE LA FERTE ALAIS	01 64 57 92 50	10/04/2029
	91440 BURES SUR YVETTE	PEYMA YECHÉ	ALFRED	39 RUE CHARLES DE GAULLE	01 69 07 81 90	10/04/2029
NEUROLOGIE	91000 EVRY	ABDELMOUMNI	ABDELHAKIM	CLINIQUE DE L'ESSONNE 1BD DES CHAMPS ELYSEES	01 60 87 86 80	10/04/2029